



Séance ordinaire du 2 mai 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 2 mai 2022 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, soit l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland de Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse: Sonia Desjardins

Mesdames les conseillères : Denyse Riquier
Marie-Michèle Paradis

Messieurs les conseillers : Yvan Lapointe
Sébastien Houle
Michel Mondoux

En l'absence de : Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse, Sonia Desjardins

Est aussi présente, M. Jacques Boisvert, secrétaire d'assemblée Ad Hoc.

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance par un mot de Mme la mairesse à 20 :03 heures.

Considérant l'absence de Mme Sylvie Toupin;

Il est proposé par M. Michel Mondoux
Appuyé par M. Yvan Lapointe

De nommer M. Jacques Boisvert au poste de secrétaire d'assemblée Ad Hoc pour la séance régulière du 2 mai 2022.

Madame la mairesse demande le vote

(1) Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

1. Adoption ordre du jour
2. Adoption des PV du 4 et 25 avril 2022
3. Dépôt rapport dépenses et paiements autorisés et des salaires en 30 avril 2022
4. Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2022
5. MDDELCC : taxation eau matricules : 2409 74 4022 et 2510 03 5272
6. MMQ rapport inspection
7. Soutien Marché Brandon
8. CPR : Volet 2 requalification des lieux de culte patrimoniaux
9. Avis motion règl. 420 régime de pension des élus RREM
10. Présentation et adoption projet de Règl numéro 420 régime de pension élus RREM
11. Adoption règl. 418
12. Adoption règl 419
13. Signature du contrat DG et greffière-trésorière
14. Remboursement adhésion ADMQ-Assurances
15. Participation congrès ADMQ juin 2022
16. Travaux compensatoires

2022-05-114

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

17. Tracteur Kubota
18. Subvention Volet 1 Entretien signalisation passage à niveau municipaux
19. PPA-CE Et PAVL
20. Calcium tracteur Mc Cormick
21. Demande MTQ fauchage des bords de rues

HYGIÈNE ENVIRONNEMENT

22. Demande subvention MAMH, ressource en environnement
23. Mise à jour du plan nettoyage bassin rivière Bonaventure
24. Sonde étang aéré

LOISIRS

25. Embauche personnel camp de jour et marché fermier
26. Formation DAFA et Secouriste(2) (camp de jour)
27. Tour cycliste La Randonnées Jimmy Pelletier

Suivi et affaires nouvelles

28. Période de question
29. Levée de l'assemblée

2022-05-115

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Yvan Lapointe

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

ajout des points

17. Changement d'hébergeur site internet municipal
- 24-A Achat d'une sonde
- 24-B Branchement internet étang aéré
19. Autorisation dépense achats matériel Zone Ado

Retrait du point

23. Demande de subvention MAMH, ressource en environnement

Prendre note qu'une nouvelle numérotation suivra pour la suite du procès-verbal.

Madame la mairesse demande le vote et la résolution est adoptée à l'unanimité.

(2) Adoption des PV du 4 avril et 25 avril 2022

2022-05-116

Considérant que les élus ont pris connaissance du PV du 4 avril 2022;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le PV 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-117

Considérant que les élus ont pris connaissance du PV du 25 avril 2022;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le PV 25 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-118

(3) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés, des salaires au 30 avril 2022

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport des chèques émis au montant de 131 348.80\$, des salaires payés s'élevant à 15 763.80\$ pour un total du mois d'avril 2022 de 147 112.60\$;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal approuve ce rapport tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-119

(4) Approbation liste à payer pour mai 2022

Considérant la liste des comptes à payer aux fournisseurs, en mai 2022 totalisant un montant de 37 448.81\$;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer aux fournisseurs tel que spécifier dans la liste déposée.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-120

(5) MDDELCC : taxation eau matricules : 2409 74 4022 et 2510 03 5272

Considérant que la municipalité a reçu un avis de non-conformité du MDDELCC, (référence : 7312-14-04-49240-00 402127767) en lien avec la taxation d'eau pour les matricules 2409 74 4022 et 2510 035272, en date du 14 avril 2022;

Considérant que la directrice générale a fait le suivi auprès du Ministère;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal de Saint-Norbert s'engage à corriger le procédé de taxation d'eau pour les deux matricules précitées à partir de la prochaine taxation, tel que le demande le Ministère.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-121

(6) MMQ rapport d'inspection

Considérant qu'un agent d'inspection des nos assureurs est passé pour vérifier nos installations;

Considérant que nous a été remis un rapport demandant quelques corrections mineures;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal demande à la directrice de faire apporter les correctifs afin de se conformer aux normes selon le rapport.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-122

(7) Soutien Marché Brandon

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'appui pour le Marché Brandon au niveau de son enveloppe du Pac Rural;

Considérant que l'enveloppe du Pac Rural de la municipalité est épuisé;

Considérant que le Marché Brandon est un atout pour le développement économique du secteur Brandon;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal appui le Marché Brandon, mais ne peut lui attribuer de montant pour la réalisation de ses activités.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-123

(8) CPRQ : Volet 2 requalification des lieux de culte patrimoniaux

Considérant que le volet 2 du CPR est présentement ouvert pour des demandes de subventions;

Considérant que les rapports du volet 1, nous définissent des correctifs et mises aux normes à apporter afin de finaliser la transition vers les nouvelles fonctions du bâtiment;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à déposer une demande au CPR volet 2 en lien avec les recommandations et réaménagement des rapports du volet 1 (Rayside/Labossière, MétaForme) en y ajoutant le reconfiguration de la sortie du chemin couvert et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de l'aménagement extérieur du parc, de l'éclairage, de l'entretien du toit et des fenêtres et/ou autres modifications nécessaires à la requalification du lieu. La directrice générale, Mme Sylvie Toupin est donc autorisée à faire la demande et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de la demande de subvention du volet 2 de requalification des lieux de culte patrimoniaux au Conseil du Patrimoine religieux du Québec.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-124

(9) Avis motion règl. 420 portant sur l'adhésion au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

Avis de motion est donnée par M. Sébastien Houle annonçant le dépôt du projet de règlement 420 portant sur le programme de régime de retraite des élus.

2022-05-125

(10) Présentation et adoption projet de règlement 420 portant sur l'adhésion au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

Considérant que toute municipalité locale peut adhérer au régime de retraite constitué par la Lois sur le régime de retraite des élus municipaux

(L.R.Q., c.R-9.3) de façon à ce que tous les membres du conseil puissent y participer;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 mai 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Sébastien Houle

Il est appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 La municipalité de Saint-Norbert adhère au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c.R-9.3).

Article 3 Le présent règlement sera rétroactif et prendra effet en date du 1^{er} janvier 2022;

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Que le conseil adopte le projet de règlement 420 portant sur l'adhésion au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-126

(11) Adoption règl. 418

**RÈGLEMENT NUMÉRO 418 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA
TARIFICATION POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR**

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

Attendu que l'article 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit, entre autres mode de tarification, le prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ;

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert désire offrir un service de camp de jour estival;

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Mme Denyse Riquier à la séance du conseil;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Mme Denyse Riquier

Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le présent projet de règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement fixe la tarification pour l'inscription au camp de jour estival de la municipalité de Saint-Norbert, pour les enfants âgés entre 5 et 12 ans.

ARTICLE 3 TARIFICATION

- 8 semaines complètes 1^{er} enfant 305\$
2^e enfant 280\$
3^e enfant 255\$
Non résident : 355\$
- Tarification à la semaine : 50\$/ semaine

ARTICLE 4 CONDITION D'ACCÈS AU SERVICE

Les parents ou tuteurs de(s) enfant(s) doivent préalablement remplir une fiche d'inscription disponible à la municipalité;

ARTICLE 5 FACTURATION

Lors de l'inscription le service choisit par le parent ou tuteur et sa signature feront foi de facturation;

ARTICLE 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de la confirmation de la tenue du camp, la moitié de la somme sera exigible et l'autre moitié dès le début du camp;

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madame la mairesse demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2022-05-127

(12) Adoption règl. 419

RÈGLEMENT NUMÉRO 419 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION DE LOCATION D'ESPACE POUR LE MARCHÉ FERMIER ET DE NOËL

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

Attendu que l'article 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit, entre autres mode de tarification, le prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ;

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert désire offrir aux entrepreneurs, producteurs ou artisans locaux la location d'espace lors de la tenue des marchés fermiers et/ou du marché de Noël, qu'elle organise;

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Mme Denyse Riquier à la séance du conseil du 25 avril 2022;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le présent projet de règlement soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement fixe la tarification de la location d'espace de vente lors de la tenue de marché fermier de la municipalité de Saint-Norbert.

ARTICLE 3 TARIFICATION

➤ **Marché Fermier :**

La tarification du marché fermier est fixée à 50\$ pour la première participation à une journée de marché et de 10% de moins pour toutes participations journalières subséquentes. Malgré les rabais successifs, le tarif journalier ne pourra être moindre de 10\$.

➤ **Marché de Noël**

La tarification du marché de Noël est fixée à 40\$ par espace, par journée.

ARTICLE 4 CONDITION D'ACCÈS AU SERVICE

Les entrepreneurs, producteurs ou artisans doivent, préalablement signé un contrat qui spécifiera les spécificités à respecter lors des marchés;

ARTICLE 5 FACTURATION

Lors de la signature du contrat la municipalité joindra la facture relative à la (aux) location(s).

ARTICLE 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

La totalité de la facture est payable dans les trente jours.

ARTICLE 7 INTÉRÊTS

Les soldes impayés portent intérêt au taux fixé au règlement de tarification annuel de la municipalité, à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madame la mairesse demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2022-05-128

(13) Signature du contrat DG et greffière-trésorière

Considérant que Mme Sylvie Toupin occupe le poste de direction générale et secrétaire-trésorière par intérim depuis le 23 novembre 2021;

Considérant que le conseil désire embaucher Mme Toupin de manière permanente;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal engage officiellement Mme Sylvie Toupin au poste de directrice générale et greffière-trésorière et autorise la mairesse à procéder à la signature du contrat d'embauche à titre permanent.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-129

(14) Remboursement adhésion ADMQ-Assurances ADMQ

Considérant que Mme Sylvie Toupin est officiellement engagée au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que le contrat de Mme Toupin stipule que la municipalité assume les frais annuels d'adhésion à l'ADMQ ainsi que les assurances de l'ADMQ;

Considérant que Mme Toupin a déjà déboursé ces montants, qui s'élèvent à 1 474.62\$ taxes incluses selon la facture no ADH00306;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal accepte de rembourser Mme Sylvie Toupin de ce montant.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-130

(15) Participation congrès ADMQ juin 2022

Considérant que Mme Sylvie Toupin est officiellement engagée au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant que le contrat de Mme Toupin stipule que la municipalité assume les frais annuels de participation au congrès de l'ADMQ;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal accepte d'inscrire et de payer pour Mme Sylvie Toupin, le montant de 619.72\$ avec taxes selon la facture no FAC04109.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-131

(16) Travaux compensatoires

Considérant que nous avons reçu une demande pour recevoir à la municipalité une personne qui doit exécuter des travaux compensatoires;

Considérant que cela pourrait représenter une aide sporadique pour environ 120 heures;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal accepte ou refuse de participer en tant qu'organisme d'accueil pour le dossier selon la communication avec Mme Karina Munoz, chef de service du programme de travaux compensatoires.

Madame la mairesse demande le vote

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal autorise Mme Toupin à procéder à une demande pour ce programme de subvention pour les travaux suivants :

- Achat et installation de panneaux de signalisation
- Pavage de pont et rue qui sont endommagés
- Lignage de rue
- Achat de matériaux et matériels pour sécuriser nos infrastructures
- Et/ou tout autre besoin constaté pouvant être admissible à la dite subvention.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-136

(21) Calcium roues arrière tracteur Mc Cormick

Considérant que le tracteur Mc Cormick est utilisé régulièrement par la voirie pour lever des charges et que l'ajout de Calcium dans les roues arrières permettrait une plus grande stabilité;

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal autorise l'ajout de Calcium pour les roues arrières du tracteur Mc Cormick pour un montant avant taxes d'environ 750\$.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-137

(22) Demande MTQ fauchage des bords de rues

Considérant que nous pouvons procéder aux coupes d'herbes le long des routes, mais que nous n'avons pas la responsabilité des routes : Chemin du Lac, rang Nord, Route 347 et Rue des Érables, dont la compétence appartient au MTQ;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

En conséquence,

Que le conseil municipal face la demande au MTQ pour procéder au fauchage des abords des rues citées dans le préambule de la présente résolution, que le MTQ nous autorise à procéder et que les coûts engendrés pour ces travaux nous soient remboursés.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

2022-05-138

(23) Mise à jour du plan de nettoyage bassin rivière Bonaventure

Considérant qu'en 2018, un plan pour le nettoyage du bassin de la rivière Bonaventure a été produit, mais que les travaux non pas été faits;

Considérant que certains formulaires et données peuvent avoir changées depuis;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal désire que M. Stéphae Allard, du service d'ingénieur de la MRC de D'Autray, mette à jour le plan qu'il avait produit en 2018 pour le nettoyage du bassin de la rivière Bonaventure.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-05-139

(24) A Sonde étang aéré

Considérant que Pb traitement, nous avons appris que la sonde de l'étang aéré ne fonctionne plus correctement;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise Mme Toupin à faire la dépense pour la réparation ou le remplacement de la sonde de l'étang aéré selon la plus basse soumission qu'elle recevra.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-140

(24) B Branchement internet : relevé étang aéré

Considérant que Pb traitement, nous avons appris que la sonde de l'étang aéré ne fonctionne plus correctement et que si nous avons la possibilité de lire à distance nos relevés, cela serait plus fonctionnel et permettrait de palier plus rapidement à d'éventuels défauts et possiblement d'épargner sur le nombre de visite au site pour les analyses;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Denyse Riquier

Que le conseil municipal autorise Mme Toupin à demander à Fleet d'installer les équipements pour que nous puissions avoir les données en temps réel, par le truchement d'internet, le tout pour un montant de 300\$.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

LOISIRS

2022-05-141

(25) Embauche du personnel camp de jour et marché fermier

Attendu que la municipalité tiendra encore cette année les activités de marché fermier et un camp de jour;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Michel Mondoux
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal embauche pour le camp de jour :

- Une coordinatrice: Mme Cindy Bélec
- Via le programme de subvention d'Emploi d'été Canada : deux animateurs
- Via le programme de Desjardins Jeunes : une personne au poste d'aide-animateur

De plus, Mme Cindy Bélec sera aussi responsable d'assurer la coordination des marchés fermiers été 2022.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-142

(26) Formation DAFA et de secouriste

Considérant que la municipalité embauche des personnes qui travailleront avec des enfants, au camp de jour, et que des formations sont offertes pour améliorer les compétences des intervenants;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
appuyé par M. Michel Mondoux et résolu :

Que le conseil inscrive Mme Bélec à une formation de secourisme ainsi que M. Lucas Decarufel et que la formation DAFA soit offerte à tous les animateurs et aides-animateurs du camp de jour estival 2022.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-143

(27) Demande d'autorisation et validation des trajets La Randonnée Jimmy Pelletier

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation et de validation des trajets de La Randonnée Jimmy Pelletier

En conséquence ;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise La Randonnée Jimmy Pelletier à circuler sur notre territoire selon les conditions et trajets précisés dans la communication du 22 avril 2022.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-05-144

(28) Autorisation dépense achats matériel Zone Ados

Considérant que nous avons reçu des subventions nous permettant de créer une Zone Ados dans le chalet des Loisirs;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que le conseil municipal autorise la dépense d'un maximum de 19 000\$ pour la Zone Ados, achat de matériel soit : jeux, mobilier, électronique.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

Pour ce qui est de la foire aux livres et la soirée de jeux, bon succès à refaire
Prochainement café de la mairesse ; sujet fosses septiques
Prolongation inscription camp de jour
Délai pour mise aux normes piscines résidentielles
MTQ : pression pour la route 347-résolution et citoyens
Suivi dossier maison Gauvin

(29) PÉRIODE DE QUESTION

Indication des coordonnées personne responsable urgence voirie dans le Norbertois

Installation et enlèvement des abris Tempo, accès non facilitant sur répondeur à la municipalité

Bibliothèque : dans L'ECJPF, possibilité de renforcement du plancher : subvention et faisabilité

2022-05-145

(30) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier

Appuyé par M. Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 20 :55 heures.

Madame la mairesse demande le vote;

La résolution est adoptée à l'unanimité

Sonia Desjardins
Mairesse

Jacques Boisvert
Secrétaire d'assemblée Ad Hoc

Mme Sylvie Toupin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Desjardins, mairesse

